

## L'INSCRIPTION : MODE D'EMPLOI

### UN PARCOURS SIMPLE ET ÉQUITABLE

#### Les conditions de candidature

- **Âge** : respect des conditions d'âge fixées par le conservatoire à l'ouverture des places et consultables au conservatoire.
- **Santé** : certificat médical d'aptitude en cours de validité obligatoire pour la danse et l'éveil artistique
- **Inscription unique** : les élèves déjà inscrits dans un conservatoire du réseau d'Est Ensemble ne peuvent pas demander une nouvelle inscription dans un autre établissement. Les doubles cursus, sauf dérogation pédagogique, ne sont pas autorisés.

À noter : vous pouvez postuler dans plusieurs conservatoires pour le même enseignement. Après examen de la demande, une seule inscription sera validée.

#### Les critères d'attribution

- **Lieu de résidence** : un habitant du territoire est prioritaire par rapport à un habitant de la Seine-Saint-Denis, et hors Seine-Saint-Denis. Les candidats qui postulent dans le conservatoire de leur ville de résidence bénéficient d'une priorité supplémentaire ainsi que les habitants des quartiers dits en «politique de la ville» (identifiés comme moins favorisés).
- **Poursuite des apprentissages** : les élèves qui ont déjà débuté un apprentissage artistique dans un autre conservatoire et qui souhaitent le poursuivre (après un déménagement par exemple) sont prioritaires par rapport à un débutant.
- **Parité** : en fonction de la discipline demandée, les garçons ou les filles sont prioritaires, pour atteindre mixité et parité dans tous les enseignements.
- **Première discipline** : les candidats qui ne sont pas déjà inscrits dans une autre discipline sont prioritaires sur ceux qui bénéficient déjà d'une inscription.
- **Motivation** : les candidats ayant déjà effectué une demande l'année précédente qui n'a pu être satisfaite bénéficient d'une priorité par rapport à une première demande.

#### Calendrier de candidature 2022-2023

- Dépôt des demandes : du 7 au 18 juin auprès de chaque établissement
- Réponses aux familles : courant juillet 2022
- Rendez-vous parents-élèves / enseignants : semaine du 5 au 10 septembre 2022
- Reprise des cours : semaine du 12 septembre 2022, excepté pour le conservatoire de Pantin : reprise des cours la semaine du 19 septembre 2022

### DES TARIFS JUSTES ET PROGRESSIFS

#### Une tarification solidaire

Calculé par application d'un «taux d'effort», le tarif est directement lié aux revenus précis du bénéficiaire : **à revenus moins élevés, tarif moins élevé**. Ce dispositif de solidarité est renforcé par la **réforme tarifaire de 2022 qui permet à 70% des familles de voir leur tarif baisser**. Il est transmis, pour les nouveaux inscrits, par les conservatoires. Un tarif forfaitaire est appliqué pour les habitants de Seine-Saint-Denis hors Est Ensemble et pour les personnes résidant en dehors du département.

#### Des tarifs encourageant les jeunes

**Les élèves des classes diplômantes et les étudiants des CPES**, quant à eux, bénéficient du tarif au taux d'effort, qu'ils habitent Est Ensemble ou non.

#### Les modalités de paiement

L'inscription est annuelle et la facturation payable au trimestre.

En cas d'abandon de la scolarité au-delà de la deuxième semaine de cours, le trimestre entamé est facturé. Les trimestres suivants ne sont pas facturés.

COTISATIONS ANNUELLES (FACTURÉES PAR TRIMESTRE)	TARIFS TRIMESTRIELS		
	RÉSIDENT EST ENSEMBLE	RÉSIDENT SEINE-ST-DENIS	RÉSIDENT HORS SEINE-ST-DENIS
<b>Avant cycle</b> (éveil, initiation...)	entre 3 € et 133 €	166,25 €	199,50 €
<b>Musique</b>	entre 17 € et 266 €	332,50 €	399 €
<b>Danse ou théâtre</b>	entre 7 € et 163 €	203,75 €	244 €
<b>Cours collectif</b>			
<b>hors cycle uniquement</b> (jusqu'à 15 élèves)	entre 10 € et 107 €	133,75 €	160,50 €
<b>Cours collectif</b>			
<b>hors cycle uniquement</b> (16 élèves et plus)	entre 5 € et 79 €	98,75 €	118,50 €

## VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

### Documents obligatoires pour tous

- le formulaire de dépôt de demande d'inscription
- le formulaire d'autorisation de droit à l'image complété et signé (fourni par le conservatoire ou disponible en ligne)
- la dernière attestation de paiement de la CAF
- l'attestation d'assurance responsabilité civile à jour de l'élève
- 1 photographie d'identité en format portrait avec le nom et le prénom de l'élève au dos
- en cas de retard de paiement de l'année 2021-2022 merci de fournir un bordereau de situation délivré par le Trésor Public

### Documents obligatoires complémentaires pour les cas particuliers

Si vous :	Ne percevez pas de prestation CAF	Ne percevez pas de prestation CAF et n'êtes pas imposable	Êtes à la charge de vos parents (en plus de la dernière attestation CAF)	Habitez hors du territoire d'Est Ensemble
Copie de la pièce d'identité de l'élève	●	●	●	●
Copie des 3 derniers bulletins de paie ou l'attestation «de paiements perçus au cours des 12 derniers mois» délivrée par Pôle Emploi		●		
Justificatif de domicile de moins de 3 mois : taxe foncière, quittance de loyer, facture de gaz ou d'électricité		●		●
Dernier avis d'imposition : copie des pages 1 et 2 (les élèves ne souhaitant pas justifier leur revenu se voient appliquer le tarif maximal – merci de le préciser au moment du dépôt de dossier)	●		●	
Livret de famille des parents ou copie de l'extrait d'acte de naissance avec filiation			●	●
Attestation sur l'honneur des parents précisant que l'élève est à charge			●	